

Val d'Isère

Guide pratique

ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

Retrouvez le livret
« Agir contre le
harcèlement » à la
fin du guide



TOUTES LES INFORMATIONS DESTINÉES
AUX 0/11 ANS

valdisere.fr

2025 - 2026

Calendrier des vacances scolaires

2025-26	ZONE A
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 01 septembre 2025
Toussaint	Samedi 18 octobre 2025 Lundi 3 novembre 2025
Noël	Samedi 20 décembre 2025 Lundi 5 janvier 2026
Hiver	Samedi 7 février 2026 Lundi 23 février 2026
Printemps	Samedi 4 avril 2026 Lundi 20 avril 2026
Été	Samedi 4 juillet 2026

Édito

GUIDE PRATIQUE
ÉDUCATION-ENFANCE-JEUNESSE



Chers parents,

Nous sommes heureux de vous présenter la cinquième édition du guide pratique *Éducation, Enfance, Jeunesse de Val d'Isère*. Mis à jour chaque année, il vous accompagne tout au long de l'année dans vos démarches, vos choix et votre quotidien de parent avalin.

À Val d'Isère, nous croyons à un service public proche des gens, simple, humain et efficace. C'est tout le sens du service *Éducation-Enfance-Jeunesse* : vous accompagner dans vos démarches du quotidien avec écoute, respect et réactivité.

Ce petit guide a été pensé pour vous aider à mieux comprendre comment fonctionne le service, ce que vous pouvez en attendre, et comment, ensemble, on peut en faire un outil utile et bienveillant au service de tous. Il centralise les informations essentielles : démarches, horaires, contacts, dispositifs. Tout ce qu'il faut pour gagner du temps, éviter les tracas et vous concentrer sur l'essentiel : vos enfants, votre famille, votre équilibre.

Depuis plusieurs années, nous poursuivons un objectif clair : offrir à chaque enfant un environnement d'accueil, d'apprentissage et d'épanouissement à la hauteur de ce que mérite notre village. Les projets menés récemment s'inscrivent dans cette ambition constante d'amélioration, et dans une démarche plus large de proximité, de simplicité et d'efficacité des services municipaux.

Le service *Éducation-Enfance-Jeunesse* demeure votre interlocuteur privilégié, toujours à l'écoute pour fournir des réponses concrètes et adaptées à vos besoins.

Parce qu'un village qui avance, c'est un village qui sait prendre soin de ses habitants.

Nous souhaitons à tous les petits Avalins, anciens comme nouveaux, une année pleine de découvertes, de joie, et de croissance.

Bonne lecture et belle année scolaire à toutes et à tous.

Fabien Hacquard

Adjoint au maire,
chargé de l'Enfance,
Vie du village et des hameaux



Service Éducation Enfance Jeunesse

 Service Éducation enfance jeunesse
92 route de la Balme BP 295
73155 Val d'Isère cedex

 04 79 22 63 92

 enfancejeunesse@valdisere.fr

 HORAIRES :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi :
8h-12h / 14h-18h30

Mercredi : 8h-12h

Sommaire

①	Petite enfance	05
②	Établissements scolaires	09
③	Valoisirs, la vie autour de l'école	13
④	Transports scolaires	23
⑤	Portail famille	25
⑥	Tarifs et modalités de paiement	27
⑦	Activités extra-scolaires	29



Le Service Éducation Enfance Jeunesse (SEEJ) a besoin d'un numéro de téléphone fixe ou mobile valide et souscrit auprès d'un opérateur français pour vous contacter rapidement en cas de besoin.

Pensez à informer le SEEJ en cas de changement de numéro.

01

Petite enfance

- Multi-accueil Les Bouts d'Choux
- Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- Relais Petite Enfance (RPE)

Multi-accueil

Les Bouts d'Choux

La crèche communale Les Bouts d'Choux accueille les enfants de 3 mois à 3 ans en fonction des places disponibles.

Une équipe de professionnels accompagne l'enfant dans son épanouissement et sa quête d'autonomie.

Les demandes d'inscriptions s'effectuent auprès du service Éducation Enfance Jeunesse, à partir du 5^{ème} mois de grossesse, qui procède à leur enregistrement sur une liste d'attente. Cette pré-inscription est à confirmer chaque mois par mail ou par téléphone. Vous pouvez télécharger le formulaire de pré-inscription sur le portail famille.



Conseil des familles : des parents élus, un par classe, participent activement à la vie de la crèche en partageant leurs idées et leurs avis.

Café des parents : tous les 3^{ème} mardis du mois, les parents sont invités à la crèche pour échanger sur des thématiques.

Restez connectés ! L'application **Fammies** arrive à grand pas à la crèche.

 **HORAIRE*** : du lundi au vendredi de 8h à 18h

 04 79 06 13 08

 Route de la Balme, 73150 Val d'Isère

 creche@valdisere.fr

* Toute modification d'horaires et fermeture sera communiquée par mail aux parents.



L'admission de l'enfant au sein de la structure est décidée en commission. Les modalités d'accueil sont définies via un contrat. Avant l'entrée en crèche, une période d'adaptation est nécessaire. Elle permet de favoriser la séparation et d'accueillir au mieux les enfants et leurs parents.

Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Ce service composé de professionnels (assistante sociale, puéricultrice, sage-femme, médecin) organise des consultations, des actions médico-sociales de prévention et de suivi aux femmes enceintes, parents et enfants en bas âge, ainsi que des activités d'éducation familiale.

 Centre social de Bourg-Saint-Maurice

866 avenue du Maréchal Leclerc 73700 Bourg-Saint-Maurice

 04 79 44 53 15



Relais Petite Enfance (RPE)

Conseils, informations, soutien, écoute, ateliers... Ce service, rattaché à la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, accompagne les futurs parents, les parents d'enfants (0-3 ans) ainsi que les assistantes maternelles. Possibilité de rendez-vous sur Val d'Isère.

Le jardin des Mômes (Lieu d'Accueil Enfants-Parents) est ouvert tous les lundis de 9h à 11h, sauf vacances et jours fériés, 16 rue Saint Michel à Bourg Saint Maurice.

 04 79 07 11 97 ou 06 78 72 74 50

 rpe@hautetarentaise.fr

 Plus d'informations sur www.hautetarentaise.fr

02

Établissements
scolaires

- Inscriptions
- Contacts
- Apprentissages fondamentaux, intervenants...

Inscriptions



Votre enfant entre en maternelle, au CP ou pour la première fois dans une classe sur Val d'Isère ?

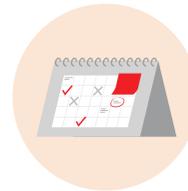


Téléchargez et imprimez le formulaire sur le portail famille (accessible sur valdisere.fr).



Une fois rempli, ce document, accompagné des pièces justificatives, doit être envoyé par mail à l'adresse enfancejeunesse@valdisere.fr ou déposé au service Éducation Enfance Jeunesse pendant les horaires d'ouverture.

Dès réception du dossier, un accusé de réception est envoyé à l'émetteur.



Une fois le dossier validé par le service Éducation Enfance Jeunesse et pour finaliser l'inscription, un rendez-vous doit être programmé avec la direction de l'école.

Le dossier sera remis lors de ce rendez-vous.



La liste des fournitures scolaires est accessible sur le portail famille.

Contacts



ÉCOLE MATERNELLE SAMIVEL
(Route de la Balme)

Directrice : CÉLINE BORNET

04 79 06 09 86

ce.0731051w@ac-grenoble.fr



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
(Route de la Balme)

Directrice : ANNETTE CLAIR

04 79 06 06 56

ce.0731283y@ac-grenoble.fr

Apprentissages fondamentaux, intervenants...

- Les activités physiques et sportives sont encadrées par un éducateur sportif.
- Les cours de musique sont dispensés par un professeur de musique de l'école de musique de Haute-Tarentaise.

03

Valoisirs, la vie autour de l'école

- Accueil du matin et du soir
- Temps méridien - restaurant scolaire
- Accueil du mercredi et du samedi



À la différence de la garderie, l'accueil de loisirs se caractérise par la diversité d'activités éducatives et de loisirs proposées, pour permettre à l'enfant de s'épanouir en acquérant savoir-être et savoir-faire : culture, sport, civisme, environnement... Des partenariats sont mis en place avec les différents partenaires et associations présents sur le territoire.

Le Projet éducatif de territoire de Val d'Isère (PEDT) Le PEDT est un outil de planification et de coordination des actions éducatives locales. Il vise à offrir un parcours éducatif structuré, cohérent et de qualité à chaque enfant, en harmonisant les différents temps éducatifs.

Pour la période 2025 à 2027, la commune de Val d'Isère poursuit les actions engagées lors du précédent PEDT. Trois grands thèmes guideront les projets menés : la citoyenneté, le sport et la culture.

Tous les projets intégreront aussi les valeurs du développement durable et de l'égalité d'accès pour tous les enfants, comme fils conducteurs.

Les activités, variées et pensées dans le cadre d'une démarche pédagogique concertée, sont conduites par des animateurs diplômés.



Inscription :

Elle se fait au plus tard la veille de l'accueil de l'enfant, sur le portail famille. Aucune inscription au périscolaire ou à l'étude surveillée n'est possible le jour même.



Pour les journées du mercredi et du samedi, les réservations se font au plus tard à J-3. Les places sont limitées.

En effet, pour des raisons de sécurité, le nombre d'encadrants est prévu en avance et un contrôle est effectué à la sortie des classes pour vérifier la bonne répartition des enfants : étude, périscolaire, retour au domicile avec le transport scolaire ou à pied, seul ou accompagné.

Annulation :

L'annulation du périscolaire (garderie matin, garderie soir) et de l'étude surveillée doit se faire au plus tard la veille jusqu'à minuit sur le portail famille. Les mercredis et samedis, l'annulation doit se faire au plus tard à J-3. Au-delà de ce délai, l'inscription sera facturée.

Retard :

Si pour des motifs impérieux vous êtes en retard, vous devez prévenir le service périscolaire au 04 79 22 63 92. La ligne est transférée aux animateurs en dehors des horaires d'ouverture du bureau.

Au-delà de dix minutes de retard, une majoration de 10€ est appliquée au tarif de l'activité.

Autorisations obligatoires :

Vous devez remplir un formulaire d'autorisation sur le portail famille pour CHAQUE personne autorisée à venir chercher votre enfant. Ce formulaire est accessible via le cheminement suivant : Tableau de bord / Rubrique Edition de documents / Ajouter une pièce justificative.

Seuls les parents peuvent désigner les personnes autorisées à venir chercher leur enfant à leur place.

Toutefois, si le responsable du service périscolaire estime que la personne désignée ne présente pas les qualités souhaitables (trop jeune par exemple), il peut en aviser les parents par écrit. Le responsable doit cependant s'en remettre à la décision des parents, sous leur responsabilité.



Pour rappel, il est obligatoire de remplir le formulaire pour le droit à l'image. Veuillez remplir ce document sur le portail famille.

- > Le planning des activités sera communiqué aux parents tous les deux mois sur le portail famille.
- > Le PEDT (Projet Educatif Du Territoire) est consultable en détail sur le portail famille et le site internet de la Mairie.

HORAIRES

Temps d'accueil Valoisirs	Classes	du 01/09/2025 au 22/11/2025 du 04/05/2026 au 04/07/2026	du 22/11/2024 au 03/05/2025 (hors vacances scolaires)
Accueil matin	Maternelle Élémentaire	07h45 – 08h30	
Temps méridien	Maternelle Élémentaire	11h30 – 13h30	
Accueil soir	Maternelle	16h40 – 18h00	
Étude surveillée	Élémentaire	16h40 – 18h00 Les enfants doivent être présents sur l'intégralité du créneau.	
Mercredi	Maternelle Élémentaire	07h45 – 18h	
Samedi	Maternelle Élémentaire	08h00 – 18h	

Les dates et les horaires sont confirmés et communiqués par le service Éducation Enfance Jeunesse.



Temps méridien - Restaurant scolaire

Le temps méridien est organisé en deux phases : le repas pris au restaurant scolaire et l'animation encadrée par des professionnels.



Le restaurant scolaire est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les inscriptions s'effectuent sur le portail famille avant le mercredi midi pour la semaine suivante. **Tarifs, voir page 24**

Les repas sont confectionnés par la cuisine centrale de la commune dans le respect de la réglementation en matière d'équilibre alimentaire et de normes sanitaires (1-Loi EGalim ; 2-Recommandations GEMRCN & 3-Méthode HACCP). Un contrôle est réalisé ponctuellement par des professionnels de la diététique.

Un contrôle de la quantité et de la qualité des aliments est effectué régulièrement de manière à évaluer la qualité du service. La cuisine centrale de la mairie s'attache également à effectuer une gestion pondérée de ses stocks et de ses déchets, qui sont tous valorisés par une exploitation agricole locale.



Les contraintes de liaison froide imposent une réservation ou annulation de repas au plus tard le mercredi 12h de la semaine précédente.

Inscription : passé ce délai, le repas réservé sera facturé 10€ (sous réserve d'une place disponible pour les inscriptions).

Annulation : pour tout annulation le 1er jour vous sera facturé 5€ et les suivants seront à 0€.

Les parents d'un enfant ayant un régime alimentaire particulier et confirmé par un avis médical doivent demander la mise en place d'un Projet d'accueil individualisé (PAI). Renseignements auprès du service Éducation enfance jeunesse - 04 79 22 63 92.

Un enfant absent le matin ne peut revenir à l'école qu'à partir de 13h30 sauf impératif médical ou familial.

1. **La loi EGalim** comporte de nombreuses mesures pour la restauration collective : interdiction du plastique, proposition de repas végétariens, produits bio, lutte contre le gaspillage alimentaire...
2. **GEMRCN** : Groupement d'Étude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition. L'objectif principal est d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas servis en collectivité pour lutter principalement contre l'obésité et le surpoids.
3. **HACCP** : méthode qui permet de contrôler la sécurité alimentaire dans le but de prévenir, éliminer et réduire à un niveau acceptable les dangers biologiques, physiques ou chimiques.

Accueil du matin et du soir



Le matin, les arrivées sont échelonnées. Les activités calmes facilitent la transition entre la cellule familiale et l'école.

L'entrée se fait par la porte située en haut de l'escalier, à droite du portail de l'école élémentaire.



Le soir, les activités sont adaptées à l'âge des enfants. Le temps du goûter permet une liaison entre le temps scolaire et le temps périscolaire. Le goûter est fourni.



L'étude est proposée aux enfants de l'école élémentaire par les enseignants. Après un temps récréatif, les enfants font leurs devoirs. Une réunion d'information est organisée en début d'année par les professeurs sur l'organisation des devoirs. Le goûter est fourni.

Tarifs, voir page 24



Rappel : un retard de plus de 10 minutes après la fermeture du service entraîne une majoration de 10€ de l'activité.

Accueil du mercredi et du samedi

Valoisirs assure aussi l'accueil des enfants scolarisés à Val d'Isère (maternelle et élémentaire) les mercredis tout au long de l'année scolaire et le samedi pendant la saison d'hiver (**hors vacances scolaires, voir page 26**).

Les inscriptions se font sur le portail famille. Les réservations et annulations se font à J-3.



Les indispensables : gourde, chapeau, lunettes de soleil, crème solaire, vêtement de pluie, tenue de rechange, mettre le nom de vos enfants sur les vêtements.

Les enfants peuvent manger leur pique-nique sur la pause méridienne. Prévoir un sac isotherme.

Les enfants inscrits pour les demi-journées peuvent participer au repas, s'ils sont présents entre 12h15 et 13h15.

Ski samedi - classes maternelles : les enfants sont accueillis en tenue de ski avec matériel et forfait des remontées mécaniques au niveau du jardin d'enfants ESF entre 8h30 et 9h. Les enfants non inscrits l'après-midi doivent être récupérés à 12h.



Pour certaines activités les horaires sont susceptibles de changer. Ils seront communiqués par mail, par le service périscolaire.



HORAIRES :

Les arrivées - matin :

- mercredi : 7h45

- samedi : 8h

- samedi ski : 8h30

Les arrivées - après-midi : 12h45 à 13h15

Les départs se font de 11h45 à 12h15 et de 16h30 à 18h.



Service périscolaire Valoisirs



periscolaire@valdisere.fr



06 09 20 06 47

Les règles du vivre ensemble

Le respect de la laïcité et des règles communes est attendu de chaque enfant. De plus, le vivre ensemble est un axe pédagogique important de Valoisirs. Les présentes règles de vie se portent garantes des valeurs collectives.

- i** L'inscription d'un enfant au service périscolaire implique l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur par les parents et l'enfant.

Bienveillance et communication pendant les temps libres

Les temps calmes ou récréatifs permettent à l'enfant de jouer ou de se reposer librement, tout en respectant les règles du vivre ensemble : respect, politesse, civisme, bienveillance.



Convivialité au restaurant scolaire

Le repas au restaurant scolaire est un moment de découverte, de convivialité et d'accompagnement à l'autonomie. L'ouverture culturelle, à travers la nourriture, est promue par le personnel. Les enfants doivent participer au fonctionnement commun et avoir un comportement convenable.



Respect

C'est l'une des règles essentielles. Chaque enfant doit faire preuve de politesse et de civisme envers ses camarades et les adultes qui l'encadrent. Il doit également respecter le matériel mis à disposition lors des activités.



Hygiène

Avant et après le repas, mais aussi après un passage aux toilettes, il faut se laver soigneusement les mains.



Responsabilité et conséquence

La responsabilisation est assurée par une discipline attentive et juste. Afin de conserver un climat de vivre ensemble agréable pour tous, tout enfant qui manquera au respect des présentes consignes devra en assumer les conséquences, lesquelles seront bien sûr proportionnelles à son acte. Si cela s'avère nécessaire, l'équipe d'encadrement se réserve le droit de convoquer les parents à la recherche mutuelle de solutions.

Si l'attitude de l'enfant n'évolue pas, l'équipe périscolaire, en concertation avec les élus au service Éducation enfance jeunesse, se réserve le droit d'exclure l'enfant de Valoisirs temporairement ou définitivement.



- i** Pour compléter ces quelques règles, vous retrouverez à la fin du livret un flyer «Agir contre le harcèlement».



04

Transports scolaires

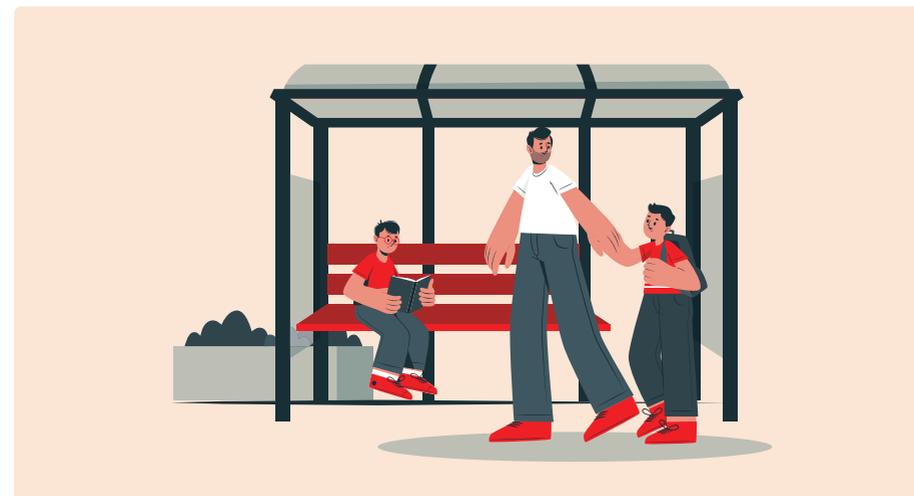
Ce service dépend de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il a été donné en délégation à la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (CCHT).

La procédure d'inscription, les tarifs, les horaires, les arrêts, les modalités de paiement et de retrait du titre de transport sont expliqués sur

www.hautetarentaise.fr.

Le titre de transport doit être présenté à chaque montée dans le bus. Une accompagnatrice est présente dans chaque bus.

Transports scolaires de la CCHT | ☎ 04 79 41 51 45



ALERTE SMS | Les familles sont prévenues par SMS lorsque le ramassage scolaire ne peut exceptionnellement pas être assuré en cas de problème. En cas de changement de numéro de téléphone, pensez à informer le SEEJ.

COLLÉGIENS - LYCÉENS :

Val d'Isère propose un service de transports scolaires pour permettre aux élèves scolarisés à Bourg Saint Maurice (collège et lycée) de rentrer dans leur famille le mercredi midi et de retourner dans leur établissement scolaire le jeudi matin.

Renseignements, coûts et inscription auprès du SEEJ.

05

Portail famille

Le portail famille est géré par le service Éducation Enfance Jeunesse, et a pour objectif de faciliter les démarches en ligne des parents d'enfants scolarisés sur la commune.

Il est accessible sur le site de la commune www.valdisere.fr ou sur l'application Vivre à Val d'Isère.

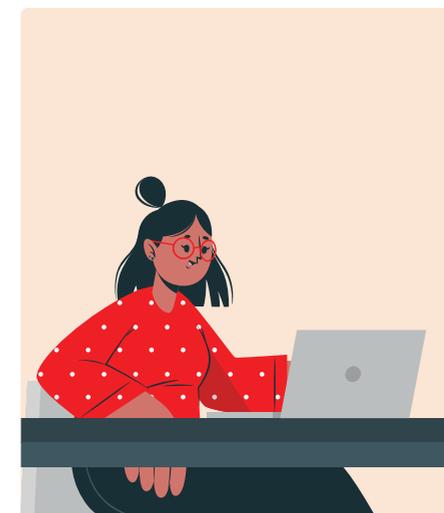
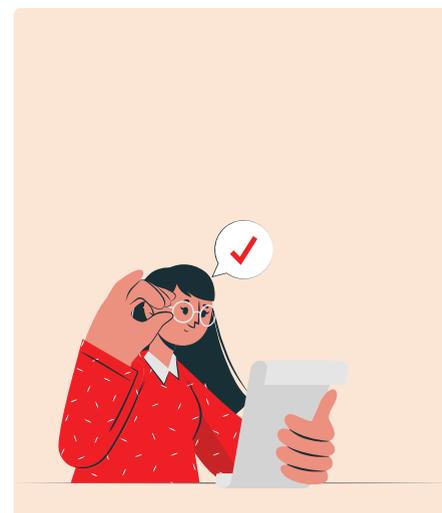
Les familles peuvent :

- Consulter et payer les factures du périscolaire, de la crèche et du restaurant scolaire
- Consulter et modifier les données personnelles et familiales
- Réserver en ligne les activités avec le périscolaire et le restaurant scolaire
- Voir le fil d'actualités

JE ME RENDS SUR LE PORTAIL FAMILLE



Restez connectés ! La gazette des enfants va prochainement voir le jour et sera disponible sur le portail famille.



06

Tarifs et aides sociales aux familles

Les tarifs et modalités de paiement

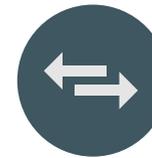
€ TARIFS

Restaurant scolaire	5,00 €
Temps méridien pour les enfants sous PAI	2,60 €
Accueil du matin	2,20 €
Accueil du soir (16h40 – 18h) avec goûter	3,50 €
Étude surveillée (16h40 – 18h) avec goûter	3,50 €
Mercredi / Samedi (7h45 – 12h) hors repas	12,00 €
Mercredi / Samedi (13h – 18h00) hors repas	12,00 €
Mercredi / Samedi - journée / hors repas	20,00 €

Chaque début de mois, un courriel est envoyé aux familles pour les informer de la disponibilité des factures mises en ligne sur le portail famille. Le règlement doit être impérativement effectué avant le 25 du mois en cours.



Par chèque au service Éducation enfance jeunesse, libellé à l'ordre du Trésor Public



Par prélèvement automatique* ou virement bancaire**.



Par carte bancaire via le portail famille



En espèces au service Éducation enfance jeunesse

* Envoyer le RIB au service Éducation Enfance Jeunesse.

** RIB joint à la facture.

Les aides sociales aux familles

Val d'Isère soutient financièrement les familles.

1

La restauration scolaire

2

Le service périscolaire Valoisirs

3

Inscription à une activité culturelle et/ou sportive dans un club ou une association de la commune de scolarité

Comment en bénéficier ?

Les demandes d'aides doivent être faites au CCAS de Val d'Isère. Au delà des critères listés ci-dessous, c'est votre situation financière qui détermine si vous êtes éligible à une aide, et son montant. Pour cela, l'objectif est de calculer votre reste à vivre.

Qu'est ce que le reste à vivre ?

Différent du quotient familial, cet indicateur tient compte de vos ressources mais aussi de vos charges fixes dans le détail (loyer, charges, assurances, etc.). Pour le calculer avec précision, prenez rendez-vous avec un conseiller du CCAS de Val d'Isère.

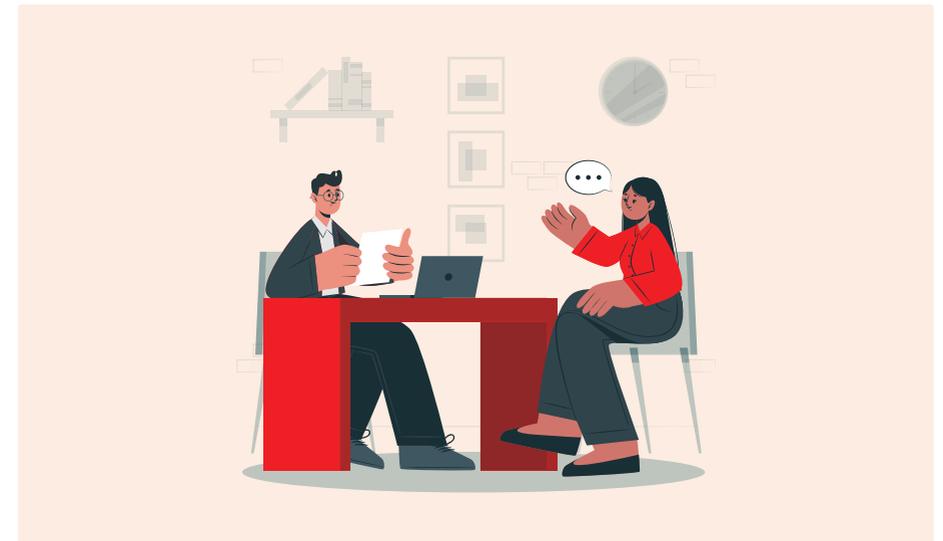
Quel montant pour ces aides ?

€			
Aide	Pour qui ?	Reste à vivre	Montant accordé
Restauration scolaire	Tous les enfants scolarisés à Val d'Isère	≤ à 450€	De 1 à 2,50€/repas
Périscolaire du soir			De 0,7 à 1,75 €/jour
Valoisirs			De 2 à 10€/jour
Activités extra-scolaires	Tous les enfants de 0 à 18 ans révolus, habitants à Vald'isère		De 50 à 200€/jour

Vous avez d'autres besoins ?

Les aides indiquées sur ce document sont disponibles pour toutes les familles répondant aux critères financiers qui en font la demande. Pour autant, des aides exceptionnelles peuvent être mises en place en complément de celles-ci, pour des situations particulières.

Si vous êtes dans ce cas, contactez le CCAS de Val d'Isère pour faire un bilan de votre situation et voir ce qui peut être mis en place.



Contactez le CCAS

-  Centre Communal d'Action Sociale de Val d'Isère - 469 Avenue Olympique
-  04.79.06.73.97
-  ccas@valdisere.fr
-  Horaires accueil :
Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 18H.
Fermé le mercredi après-midi.

07

Activités extra-scolaires

- Le service culturel de la Mairie
- Les associations
- Le chalet des Aiglons

Le service culturel de la Mairie

Tout au long de l'année, le **service culturel de la Mairie** propose de nombreuses activités à destination des plus jeunes : lectures pour les petits, créations de tote-bags, tournois jeux vidéos et encore jeux de société ; il y en a pour tous les goûts !

**JE ME RENDS SUR
LE PORTAIL DE LA
MÉDIATHÈQUE**



Où retrouver le programme ?

- Sur le **site internet de la mairie**, valdisere.fr, Rubrique « Actualité » et l'application **Vivre à Val d'Isère**.
- Sur le **portail de la médiathèque** - accessible depuis le site internet de la Mairie.



NOUVEAUTÉ !

La médiathèque de Val d'Isère s'enrichit d'un nouvel espace dédié à la langue de Shakespeare : l'« English Corner ». Un lieu pensé pour lire, apprendre et découvrir l'anglais en toute convivialité.

Les livres :

- Romans, nouvelles et bandes dessinées
- Albums jeunesse et contes pour enfants
- Ainsi que de nombreuses ressources pour l'apprentissage de l'anglais



Vos enfants sont impatients de retourner sur les pistes ? N'attendez plus pour prendre leur **forfait de ski** !

Dans le cadre de sa politique publique de promotion du sport auprès des jeunes, la commune de Val d'Isère a le plaisir d'offrir à votre enfant un forfait de ski Tignes Val d'Isère pour la saison 2025/2026.

Comment inscrire son enfant pour avoir le forfait de ski ?

Rendez-vous sur le site de la Mairie, rubrique «Actualité» ou l'application Vivre à Val d'Isère ou scannez directement le QR code.



**JE RÉSERVE LE FORFAIT
DE SKI DE MON ENFANT**

Le QR code sera mis à jour la semaine de la rentrée scolaire.

La date de clôture des inscriptions est le 17 novembre.

- i** Pour tout dossier reçu entre le 18 novembre et le 17 décembre, des frais de dossier de 150€ seront appliqués.

Tout dossier reçu après le 18 décembre sera rejeté.



Les associations

Yoga ou dessin ? Guitare ou natation ? Ski ou lecture ?

Une multitude de loisirs physiques, artistiques ou intellectuels sont à portée de main, pour une inscription annuelle ou pour se faire une idée au cours d'une séance d'essai.

Retrouvez l'**annuaire des associations** :

- Sur le site www.valdisere.fr / Rubrique « Culture, sport et loisirs » / « Vie associative »
- Sur l'application Vivre à Val d'Isère, rubrique « Vie associative »
- En scannant directement le QR code



**LISTE ET CONTACTS
DES ASSOCIATIONS**

- i** Pour choisir son ou ses activité(s), il y a le Forum des associations le 4 septembre devant la Maison de Val.

L'association de parents d'élèves s'appelle la **Farandole Avaline**. Vous pouvez suivre leur activité sur leur page Facebook, ou vous abonner à leurs actualités via leur fiche associative sur l'application Vivre à Val d'Isère.



Renseignements **Maison de Val** :

Aurélie Huicq

320 rue de la Face

04 79 06 09 07

maisondeval@valdisere.fr



forum des associa- tions

venez
choisir
2025
votre prochaine activité !



Animations
Stands
Buvette

**Mercredi 3 septembre
de 14H à 18H
à la Maison de Val**

Le chalet des Aiglons

Pendant les vacances scolaires hivernales et estivales, c'est le Chalet des Aiglons (situé au rond-point des pistes) qui accueille les enfants âgés de 3 à 16 ans inclus.

Retrouvez sur leur site www.chaletdesaiglons.com :

- Le programme activités du centre de loisirs
- Le programme de la crèche
- Les menus de la cantine

Vous souhaitez inscrire vos enfants ? Rendez-vous sur l'application Vivre à Val d'Isère rubrique « Enfance ».

i Les tarifs appliqués sont calculés sur le Quotient Familial (pour en savoir plus : contacter le CCAS de Val d'Isère - page 27).

Renseignements :

 04 79 40 09 81

 chaletdesaiglons@valdisere.com



MES NOTES



Val d'Isère

AGIR CONTRE LE HARCÈLEMENT



valdisere.fr



Val d'Isère

SERVICE ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : 8h-12h / 14h-18h30

Mercredi : 8h-12h

04 79 22 63 92

enfancejeunesse@valdisere.fr

CRÈCHE MULTI-ACCUEIL LES BOUTS D'CHOUX

04 79 06 13 08

creche@valdisere.fr

ÉCOLE MATERNELLE

04 79 06 09 86

ce.0731051w@ac-grenoble.fr

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

04 79 06 06 56

ce.0731283y@ac-grenoble.fr